

18390
« OREFI », Orientale et Financière

Société anonyme au capital de 500 000 €

Siège social : 249, avenue du Président Wilson 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
399 402 965 R.C.S. BOBIGNY



INPI

23 NOV 2005

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2005

Procès-verbal

L'an deux mille cinq, et le trente juin, à neuf heures,

EXTRAIT

Les actionnaires de la société OREFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2005.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et que chaque membre de l'Assemblée a émargée en entrant en séance.

Monsieur Jacques-Antoine GRANJON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Monsieur Julien SORBAC et Monsieur Claude SORBAC, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Xavier COURT est désigné comme secrétaire.



La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Messieurs Michel TREMEAUX et Michel DELAVEAU, représentant la Société EUROPE CONSULTANTS, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation et des récépissés postaux,
- la liste des actionnaires, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la feuille de présence,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport sur la gestion du groupe,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des Comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne, puis du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, et enfin des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :



QUATRIEME RESOLUTION

Messieurs Michel TREMEAU et Michel FAVRE, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant, ont fait connaître leurs décisions de cesser leur activité. L'Assemblée Générale, prenant acte de leurs démissions, les remercie pour l'accomplissement de leurs missions au cours des années passées et nomme en remplacement, pour la période qui reste à courir et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009 :

En tant que Commissaire aux comptes titulaire :

La société TETRA AUDIT
5, rue Poncarce
75013 Paris
représentée par M. Frédéric GRAVELINE

En tant que Commissaire aux comptes suppléant :

La société C.E.E.C.A.
112, avenue Kléber
75784 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire